Sainte-Anne, le 18 mai 2023

 Le Principal

 Aux parents d’élèves

OBJET : i**nscription de votre enfant du lundi 12 juin au vendredi 30 juin 2023**

Madame, Monsieur,

Pour l’inscription de votre enfant, vous voudrez bien suivre la procédure suivante :

1. Un fichier contenant 8 documents téléchargeables vous sera transmis par mail :
* UNE FICHE SCOLAIRE comportant les renseignements relatifs à l’élève et aux parents ;
* UN FORMULAIRE qui comporte la liste des personnes autorisées (par le responsable légal) à quitter l’établissement avec l’élève, au cours de l’année scolaire 2023 – 2024, en cas d’impossibilité des responsables légaux ;
* UNE DÉROGATION pour l’année scolaire 2023 – 2024 autorisant votre enfant ½ pensionnaire à quitter l’établissement, après le déjeuner.

Ce document n’a aucun caractère obligatoire : il est surtout réservé aux élèves ½ pensionnaires qui ont la possibilité de rentrer directement à leur domicile (à pied, transport urbain, prise en charge à la sortie du collège par le parent ou toute autre personne autorisée par ce dernier).

L’élève non autorisé, et si le parent (ou personne désignée) ne peut pas le récupérer, contre la signature d’une décharge, restera dans l’établissement ;

* UNE LISTE DES PIECES à fournir pour l’inscription ;
* UN FORMULAIRE « CHOIX DU RÉGIME EXTERNE OU DEMI-PENSIONNAIRE »

***-*** FICHE D’URGENCE

* UN DOCUMENT DU SERVICE DE GESTION(renseigner le nom du responsable percevant les aides et payant les frais de scolarité)
1. Plusieurs possibilités s’offrent à vous :

**Premier cas : vous avez la possibilité d’imprimer et de scanner les documents**

 \* Télécharger les documents - Les enregistrer sur un ordinateur ou sur une tablette – Les remplir scrupuleusement sur un ordinateur ou une tablette uniquement – Les enregistrer à nouveau - Les imprimer – Les signer – Scanner tous les documents remplis ainsi que toutes les autres pièces à fournir pour l’inscription (voir liste des pièces) ; sauf les photos d’identité et la participation FSE qui seront déposées dans la boîte aux lettres du collège (lundi, mardi et jeudi de 7h15 à 15h45 / mercredi et vendredi de 7h15 à 12h30) **au plus tard le vendredi 30 juin 2023 –**

Renvoyer le dossier complet par mél à l’adresse **ce.****9720514b@ac-martinique.fr**, à l’attention de Mme BRIVAL, la Conseillère Principale d’Education (CPE) **au plus tard le vendredi 30 juin 2023**

***Vous ou votre enfant avez aussi la possibilité de déposer le dossier complet dans la boîte aux lettres du collège (lundi, mardi et jeudi de 7h15 à 15h45 / mercredi et vendredi de 7h15 à 12h30).***

**Deuxième cas : vous avez la possibilité d’imprimer mais pas de scanner les documents**

 \* Télécharger les documents – Les enregistrer sur un ordinateur ou sur une tablette – Les remplir scrupuleusement sur un ordinateur ou une tablette uniquement – les enregistrer à nouveau - les imprimer – les signer – Insérer tous les documents remplis ainsi que toutes les autres pièces à fournir pour l’inscription dans une enveloppe –

Déposer le dossier complet dans la boîte aux lettres du collège (lundi, mardi et jeudi de 7h15 à 15h45 / mercredi et vendredi de 7h15 à 12h30), **au plus tard le vendredi 30 juin 2023.**

**Troisième cas : vous n’avez pas la possibilité d’imprimer ni de scanner les documents**

 \* Télécharger les documents – les enregistrer sur un ordinateur ou sur une tablette – Les remplir scrupuleusement sur un ordinateur ou une tablette uniquement – les enregistrer à nouveau -

Renvoyer les documents remplis par mél à l’adresse **ce.9720514b@ac-martinique.fr**, à l’attention de Mme BRIVAL, la Conseillère Principale d’Education (CPE) **au plus tard le vendredi 30 juin 2023.**

 \* Puis, appeler au 0596 76 51 51 pour convenir d’un rendez-vous avec Mme BRIVAL, la CPE, pour ramener les pièces manquantes (voir liste des pièces) et signer les différents documents.

**Quatrième cas : vous êtes dans un autre cas :**

 \*Appeler la CPE, Mme BRIVAL, au 0596 76 51 51 au plus tard le vendredi 16 juin 2023 afin de convenir d’un rendez-vous en présentiel. Le jour du rendez-vous vous devez être en possession de toutes les pièces demandées pour effectuer l’inscription de votre enfant.

Mme BRIVAL et les personnels de la Vie Scolaire restent à votre disposition pour toute information complémentaire au 0596 76 51 51 ou 0696 36 56 09.

N. B. : Le paiement de l’adhésion à l’UNSS se fera à la rentrée. Les élèves intéressés devront se rapprocher des professeurs d’EPS.

Cordialement,

Le Principal

****

Bertrand LAZZARI